

Domaine de la Lombardière
07430 Davézieux
Tél : 0475675557 - www.annonayrhoneagglo.fr

Rendu et certifié exécutoire en vertu des articles L2131-1 et L5211-3 du Code général des collectivités territoriales.

Transmis en sous-préfecture le :	Publié le :	Notifié le :

Conseil communautaire du jeudi 11 avril 2024 - 18H30
Salle Étable - La Lombardière

Délibération n°CC_2024_059BIS
Transports - Motion sur les enjeux du transport et des mobilités du territoire d'Annonay Rhône Agglo

Nombre de conseillers en exercice : 56
Secrétaire de séance : Monsieur Thierry LERMET

Étaient présents :

Simon PLENET, Richard MOLINA, Sylvie BONNET, Yves FRAYSSE, François CHAUVIN, Laurent MARCE, Ronan PHILIPPE, Denis SAUZE, Christophe DELORD, Gilles DUFAUD, Sylvette DAVID, Damien BAYLE, Denis HONORE, Maxime DURAND, Laurent TORGUE, Jean-Yves BONNET, Olivier DE LAGARDE, René SABATIER, Martine OLLIVIER, Thierry LERMET, Laurence DUMAS, Christian FOREL, Patrick OLAGNE, Hugo BIOLLEY, Virginie BONNET-FERRAND, Danielle MAGAND, Carlos ALEGRE, Antoinette SCHERER, Maryanne BOURDIN, Bruno FANGET, Nicole ARCHIER, Nathalie CLEMENT, Claudie COSTE, Mohamed GUENNIF, Chrystelle ETIENNE, Jérémy FRAYSSE, Louis-Claude GAGNAIRE, Frédéric GONDRAND, Stéphanie ISSARTEL, Catherine MOINE, Myriam SERVY-CHANAL, Bertrand PIATON

Ayant donné pouvoir :

Antoine MARTINEZ donne pouvoir à Laurence DUMAS, Christian MASSOLA donne pouvoir à Thierry LERMET, Brigitte BOURRET donne pouvoir à Martine OLLIVIER, Christian ARCHIER donne pouvoir à René SABATIER, Yves RULLIERE donne pouvoir à Bertrand PIATON, Assia BAIBEN-MEZGUELDI donne pouvoir à Catherine MOINE, Clément CHAPEL donne pouvoir à François CHAUVIN, Nadège COUZON donne pouvoir à Claudie COSTE, Romain EVRARD donne pouvoir à Jérémy FRAYSSE, Juanita GARDIER donne pouvoir à Antoinette SCHERER, Edith MANTELIN donne pouvoir à Maryanne BOURDIN, Marc-Antoine QUENETTE donne pouvoir à Virginie BONNET-FERRAND

Absents ou excusés :

Pascal PAILHA, Agnès PEYRACHE, Michel SEVENIER

Le quorum est atteint.

Le rapporteur, Monsieur Maxime DURAND, expose :

Annonay Rhône Agglo a été récemment sollicitée par le Conseil départemental de l'Ardèche sur le projet de nouveau franchissement du Rhône et la desserte routière du nord Ardèche. Au-delà de l'avis à rendre sur ce projet, les élus du conseil communautaire souhaitent partager les enjeux du transport et des mobilités du territoire avec l'ensemble des pouvoirs publics associés aux questions de transport et de mobilités. Cette volonté partagée s'appuie sur les débats en bureau des Maires, et s'inscrit dans la continuité des constats effectués sur le sujet depuis désormais plus de 10 ans (étude de 2012 sur la géographie des bassins de vie, de 2015 sur les flux routiers du territoire, études dans le cadre de l'application de la loi LOM de 2019) : toutes ces études caractérisent le besoin d'une politique de mobilité résolue et ambitieuse pour le territoire d'Annonay Rhône Agglo, au carrefour des plus grandes métropoles de la région.

En effet, notre agglomération de 50.000 habitants est riche, par la variété de ses activités économiques et son cadre de vie préservé, qui en font un territoire attractif à tout point de vue. Sur les enjeux de transport et de mobilités, située à moins d'une heure de route des agglomérations de Lyon, Saint-Etienne et Valence, Annonay Rhône Agglo est à la croisée des chemins et au vu du développement des flux entre ces différentes entités, sur un point de bascule entre accessibilité et enclavement, du fait de l'accroissement des flux routiers. Plus que jamais, il nous apparaît ainsi important d'engager une politique partenariale volontariste avec l'ensemble des pouvoirs publics associés aux questions de mobilités et de transports.

Tout d'abord, en engageant à court terme le traitement de deux sujets :

- Priorité 1 :

La traversée du pont de Serrières, saturé à certaines heures de la journée, situation qui pourrait être partiellement résolue en aménageant des modalités de désengorgement des extrémités du pont entre Sablons et Serrières. Ce sujet a été étudié à plusieurs reprises depuis le milieu des années 2010, des solutions techniques sont possibles à des coûts mesurés pour les deux Départements concernés (Ardèche et Isère) ;

- Priorité 2 :

Celui de la ligne de bus 75 Annonay - Le Péage de Roussillon – Lyon, et notamment de son cadencement entre Annonay et Le Péage de Roussillon. Véritable alternative à l'utilisation de la voiture individuelle pour un nombre croissant d'usagers, il est stratégique que des améliorations soient trouvées concernant le cadencement de cette ligne de bus avec la Région Auvergne – Rhône - Alpes.

A moyen terme, deux dossiers structurants doivent à notre sens faire office de priorité commune de nos différentes collectivités :

- Priorité 3 :

La réouverture de la rive droite du Rhône sur la partie ardéchoise au transport du voyageurs, alternative indispensable à la réduction des flux sur le pont de Serrières et à l'utilisation massive des véhicules individuels en direction de l'A7 et de la vallée du Rhône (à coupler par un accès pour les bus). Il est à noter que dans cette perspective, les élus de l'Agglomération ont fait le choix d'identifier un emplacement entre Serrières et Limony dans le PLUIH qui a été arrêté le 21 décembre 2023, et qui devrait entrer en application début 2025.

L'orientation serait de pouvoir, par un aménagement d'halte(s) ferroviaire(s) sur la rive droite du Rhône, une liaison forte entre le territoire du nord Ardèche et les autres agglomérations du territoire (Lyon et Valence notamment).

- Priorité 4 :

L'étude sur la jonction par transport en commun entre le nord Ardèche de façon générale et la Métropole de Grenoble, rendue nécessaire par le rattachement académique pour les établissements scolaires, et actuellement marquée par une desserte en transports en commun réduite voire inexistante sur certains jours de la semaine.

Ces 4 priorités répondent aux besoins actuels des habitants du territoire Nord Ardéchois, la majorité des flux s'orientant vers le nord (influence de la Métropole de Lyon) avec une problématique d'engorgement du secteur Serrières/Sablons/Chanas.

Concernant la nouvelle traversée du Rhône pour améliorer les flux vers le sud, c'est à notre sens un sujet important, de plus long terme, que nous souhaitons travailler en parallèle des priorités évoquées ci-dessus mais qui n'a pas le même caractère d'urgence, d'autant que :

- la pré-étude engagée par le Département de l'Ardèche nécessite des approfondissements sur les impacts, notamment environnementaux, paysagers et sur l'habitat ;
- le portage et le financement de cette opération n'apparaissent pas stabilisés ;
- la concertation avec les EPCI et les communes concernées par les différentes variantes nécessite d'être approfondie.

Ainsi, ce projet de nouveau franchissement du Rhône devra à notre sens évoluer en parallèle et en fonction des 4 priorités énoncées dans la présente motion, notamment au regard de l'impact de ces dernières sur le trafic routier.

Parmi les tracés proposés du nouveau pont, celui le plus au sud retient notre attention, compte tenu des impacts environnementaux, paysagers et/ou sur l'habitat, des autres scénarii.

Plus largement, ces différents axes tels que posés dans la présente motion visent à répondre aux enjeux de mobilité, et plus largement de transition écologique et de santé publique, objectifs qui doivent donner lieu à un engagement collectif des pouvoirs publics.

Le Conseil communautaire, après en avoir,

DÉLIBÉRÉ

À la majorité, comme ci-après :

Par 52 voix votant pour

Simon PLENET, Richard MOLINA, Sylvie BONNET, Yves FRAYSSE, François CHAUVIN, Laurent MARCE, Antoine MARTINEZ, Ronan PHILIPPE, Denis SAUZE, Christophe DELORD, Gilles DUFAUD, Sylvette DAVID, Damien BAYLE, Denis HONORE, Maxime DURAND, Laurent TORGUE, Jean-Yves BONNET, Christian MASSOLA, Olivier DE LAGARDE, René SABATIER, Martine OLLIVIER, Thierry LERMET, Brigitte BOURRET, Christian ARCHIER, Laurence DUMAS, Yves RULLIERE, Christian FOREL, Patrick OLAGNE, Hugo BIOLLEY, Virginie BONNET-FERRAND, Danielle MAGAND, Carlos ALEGRE, Maryanne BOURDIN, Bruno FANGET, Nicole ARCHIER, Assia BAIBEN-MEZGUELDI, Clément CHAPEL, Nathalie CLEMENT, Claudie COSTE, Nadège COUZON, Chrystelle ETIENNE, Romain EVRARD, Jérémy FRAYSSE, Louis-Claude GAGNAIRE, Juanita GARDIER, Frédéric GONDRAND, Stéphanie ISSARTEL, Edith MANTELIN, Catherine MOINE, Marc-Antoine QUENETTE, Myriam SERVY-CHANAL, Bertrand PIATON

Par 0 voix votant contre**Par 1 voix s'abstenant**

Mohamed GUENNIF

Par 1 voix ne prenant pas part au vote

Antoinette SCHERER

FORMULE LE VŒU d'une approche partagée entre l'État et les différentes strates de collectivités pour répondre aux enjeux de transport et de mobilités du territoire d'Annonay Rhône Agglo et notamment aux 4 priorités définies,

AUTORISE le Président à communiquer la présente motion aux exécutifs de la Région, des départements, des établissements de coopération intercommunale (EPCI) et des communes concernés,

DEMANDE la mise en place d'un groupe de travail associant les représentants de l'État, la Région, les départements, Annonay Rhône Agglo et les autres EPCI membres du SCOT des Rives du Rhône, traitant les différents sujets relatifs aux mobilités du territoire, avec une association spécifique des maires des communes concernées par les différents projets d'aménagement.

Fait à Davézieux, le 29 avril 2024

Simon PLENET,

**Président d'Annonay Rhône
Agglo**

Le présent acte est susceptible d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lyon par voie postale : 184 Rue Duguesclin, 69003 Lyon ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État dans le département.

Le Directeur Général des Services et le Comptable Public d' Annonay Rhone Agglo sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera applicable après publication et transmission au représentant de l'État dans le Département.